



LA CRÉATION D'ENTREPRISE

**POURQUOI
CONSULTER UN
NOTAIRE**





ENTREPRISE INDIVIDUELLE, EURL, SARL, SA, ETC., QUELLE QUE SOIT LA FORME JURIDIQUE POUR LAQUELLE ILS OPTENT, LES QUESTIONS QUE SE POSENT LES ENTREPRENEURS NE MANQUENT PAS ! LA CRÉATION D'ENTREPRISE (OU LA REPRISE D'ENTREPRISE) EST UNE AVENTURE RICHE. DANS UN PREMIER TEMPS, IL EST NÉCESSAIRE DE DÉFINIR SON PROJET AFIN DE VÉRIFIER QUE CELUI-CI EST RÉALISABLE (SAVOIR-FAIRE, RESSOURCES, CONTRAINTES, ...).





PLUS D'INFORMATIONS ICI 

La création d'entreprise



Entreprise individuelle, EURL, SARL, SA, etc., quelle que soit la forme juridique pour laquelle ils optent, les questions que se posent les entrepreneurs ne manquent pas ! La création d'entreprise (ou la reprise d'entreprise) est une aventure riche. Dans un premier temps, il est nécessaire de définir son projet afin de vérifier que celui-ci est réalisable (savoir-faire, ressources, contraintes, ...).

Notaires de France